



INNOVER
C'EST COLLABORER!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Pour diffusion immédiate

LES MUNICIPALITÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX PROGRESSED VERS LE REGROUPEMENT DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE

Baie-Saint-Paul, le 20 mars 2025 – Une nouvelle étape est franchie vers l'objectif de confier les mesures de protection et de prévention des incendies des municipalités de Petite-Rivière-Saint-François, Saint-Hilarion, Saint-Urbain, Les Éboulements et L'Isle-aux-Coudres à la Ville de Baie-Saint-Paul.

Ce regroupement permettra d'optimiser les ressources humaines et matérielles intermunicipales de différentes façons:

- Rassembler la direction sous la gouverne d'une équipe de gestionnaires à temps plein;
- Réduire les dédoublements des structures administratives;
- Réaliser des économies et faciliter l'entraide par le biais de regroupements d'achats;
- Uniformiser les conditions de travail des pompiers et pompières et les mesures de santé et sécurité au travail des différentes casernes;
- Maximiser le nombre de personnes disponibles de jour sur le territoire de la MRC;
- Uniformiser et améliorer la prévention des incendies sur l'ensemble du territoire;
- Standardiser le mode d'opération et les pratiques au sein des différentes casernes;
- Améliorer le niveau de résilience des municipalités lors de mesures d'urgence;
- Assurer un service uniformisé en sécurité civile.

Les municipalités signataires vont donc profiter d'une fourniture de services offerte par la Ville de Baie-Saint-Paul. Celle-ci deviendra responsable de la gestion du service unifié, en collaboration avec les cinq autres municipalités concernées, qui siègeront sur un comité consultatif intermunicipal. Les municipalités demeureront toutefois responsables de leurs casernes et de leurs équipements roulants, alors que les équipements périssables et la gestion des ressources humaines seront mis en commun au sein du service regroupé.

Pour le comité de gestion en sécurité incendie et pour les maires de la MRC de Charlevoix, ce regroupement est la voie à choisir à la suite du diagnostic de la firme Icarium. En effet, ce rapport recommande la mise en commun des ressources comme solution à des défis de gestion, notamment ceux associés à l'attraction, la rétention et la santé et sécurité des pompiers et pompières, ainsi qu'à l'amélioration du niveau de service offert aux citoyens et citoyennes de la MRC de Charlevoix par les brigades des différentes casernes.

Comme le mentionne Patrick Lavoie, préfet de la MRC de Charlevoix : « Le but de cette mise en commun est de pouvoir mieux collaborer pour faire face ensemble aux nombreux défis auxquels nous sommes confrontés, tant en sécurité incendie qu'en sécurité civile. Concrètement, il n'y aura aucune fermeture de caserne, ni vente de véhicules ou d'équipements, et personne ne perdra son emploi à titre d'officier, de pompier ou pompière au sein de sa caserne. Les citoyens, tout comme les pompiers, y gagnent ».

« Il va de soi que nous devons travailler tous ensemble afin d'être en mesure d'atteindre les différentes normes et exigences en matière de sécurité civile et incendie. La Ville de Baie-Saint-Paul entend donc travailler en étroite collaboration avec les autres municipalités afin d'assurer une prestation de services optimale sur l'ensemble du territoire de la MRC de Charlevoix » affirme Michaël Pilote, maire de la ville de Baie-Saint-Paul.

Le directeur du service de sécurité incendie de Baie-Saint-Paul aura pour mandat d'orchestrer l'organisation des activités du service de sécurité incendie intermunicipal et de mettre en œuvre les recommandations du rapport de la firme Icarium, en collaboration avec un comité de travail réunissant des représentants des municipalités participantes.

Un soutien financier du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec pourrait contribuer à la mise en place du nouveau service.

Les prochaines étapes envisagées consistent à recevoir l'aval des municipalités quant à la décision d'adhérer au regroupement de services et à mettre en place le comité de travail qui élaborera un projet d'entente intermunicipale à la satisfaction des parties impliquées dans le cadre de ce projet mobilisateur pour la sécurité incendie et civile des municipalités de la MRC de Charlevoix.

-30-

Sources :

Patrick Lavoie, préfet
MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6002

Karine Horvath, directrice
générale
MRC de Charlevoix
418 435-2639, poste 6002
khovath@mrccharlevoix.ca

Michaël Pilote, maire
Ville de Baie-Saint-Paul
418 435-2205